

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SCEA FONSSÉAU

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE
BELLEVIGNE

Par arrêté préfectoral du 5 octobre 2021, est prescrite l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de 17 jours consécutifs, du mardi 2 novembre 2021 (9h00) au jeudi 18 novembre 2021 (17h00 heure de clôture de l'enquête), relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SCEA FONSSÉAU dont le siège social est 2 Fonsseau à BELLEVIGNE, représentée par MM. Aurélien et Emmanuel GRILLET, gérants, concernant la création d'un chai de stockage d'alcools et l'augmentation de la quantité d'alcool de bouche susceptible d'être présente dans le chai existant sur le site qu'elle exploite au lieu-dit Fonsseau à BELLEVIGNE

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès des gérants, au 06 62 68 84 87.

Le site relève du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 4755-2a de la nomenclature des installations classées.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, contenant notamment la décision de l'autorité environnementale, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de BELLEVIGNE (siège de l'enquête), du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ainsi que sur le site de la préfecture www.charente.gouv.fr (rubrique politiques publiques – environnement, chasse, eau, risques - DUP ICPE IOTA – BELLEVIGNE) .

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture du public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouverts à cet effet à la mairie de BELLEVIGNE ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de BELLEVIGNE ou bien par courriel à l'adresse suivante pref-obs-ep-bellevigne@charente.gouv.fr

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement, chasse, eau, risques - DUP ICPE IOTA - BELLEVIGNE).

M.Patrick RULLAC (attaché d'administration de l'État hors classe à la retraite), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de BELLEVIGNE les :

- mardi 2 novembre 2021 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 10 novembre 2021 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 18 novembre 2021 de 14h00 à 17h00.

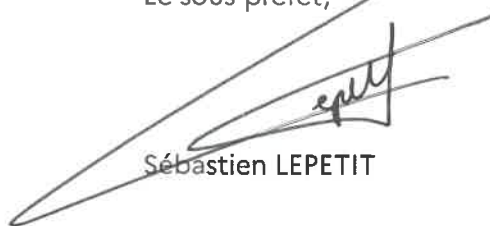
Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de BELLEVIGNE, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfète de la Charente statuera sur cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement, chasse, eau, risques - DUP ICPE IOTA/BELLEVIGNE).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.

Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'epetit', is written over a large, stylized, elongated signature line that extends from the text above.

Sébastien LEPETIT